



LA SPÉRACÉDOISE



Le mot du Maire

Chères Spéracédoises, Chers Spéracédois, Chers Amis,

Cette fin d'année sera décisive pour notre communauté de communes les Terres de Siagne. En effet, cette communauté acquise de longue lutte en décembre 2009 est actuellement en péril, car soumise au schéma départemental de coopération intercommunal du préfet, représentant l'état. Ce schéma imposerait aux communautés existantes de se fondre dans un grand ensemble, allant de la mer à la montagne et comprenant 29 communes n'ayant aucun point commun les unes avec les autres.

Les Terres de Siagne sont une communauté à taille humaine, ayant pour activité les services de l'eau et de l'assainissement ainsi que tous les services à la population de la petite enfance aux personnes âgées. Sur le plan investissement Terres de Siagne a œuvré pour créer la station d'épuration de Saint Vallier, le nouveau siège de la Régie du Canal Belletrud, les études du stade nautique de Peymeinade, la salle multi accueil de Spéracédes. L'état devient de plus en plus jacobin. Pourtant le schéma du préfet a été rejeté par 24 communes sur 29, notre sort sera décidé par une commission d'élus la CDCI, là encore nous ne serons pas maître de notre destin, car les élus composant cette commission sont à 90% des élus de l'est du département favorables au schéma du préfet. Comment pouvons nous accepter que notre avenir soit décidé par des élus ne connaissant absolument rien à notre territoire. Le 9 décembre, la CDCI se réunira, les élus de Terres de Siagne ainsi que les élus de l'ouest non conviés, à par le président Maxime Couillet, seront dans le public afin de faire pression par leur présence auprès des membres de cette commission pour qu'ils laissent les communes de l'ouest décider elles mêmes de leur avenir.

L'année 2012, nous apportera, elle aussi, de grandes échéances. Au mois d'avril les élections présidentielles suivies des législatives en juin. Là aussi se décidera l'avenir de la France et des Français. Il est très important que le plus grand nombre de nos concitoyens se rendent aux urnes, le vote est un devoir mais c'est surtout un droit, ce droit il faut l'exercer à taux plein pour que perdure la démocratie dans notre beau pays, ce droit de vote est malheureusement pas universel, alors sachons l'utiliser pleinement.

L'ensemble du conseil municipal et moi même vous souhaitons, de passer en famille, valeur la plus sûre actuellement, les meilleures fêtes de Noël et du Jour de l'An et à **L'an qué ven.**

Votre Maire
Joël PASQUELIN



Police Rurale



SECURITE



DES ENFANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Cet été nous avons pu constater à de nombreuses reprises la présence d'enfants seuls (non accompagnés d'adultes) à pied ou à bicyclettes, se mettant en danger par des comportements inadaptés : mauvaise position sur la chaussée, manque d'attention vis-à-vis des autres usagers de la route, aucun port de protection (pour les cyclistes), traversée à vive allure de routes départementales.

Si nous sensibilisons sur le terrain certains enfants et parents, nous souhaitons par cet article faire prendre conscience, à tous, des dangers de la circulation. C'est par un apprentissage et des conseils au quotidien en fonction des situations que vous rencontrez ensemble, que votre enfant sera à même d'appréhender les risques et d'avoir un comportement adapté. Par exemple en ce qui concerne les passages piétons : montrez-lui où il doit se tenir en attendant que les voitures s'arrêtent, traverser en présence d'un bus. Apprenez-lui où regarder et si des véhicules sont en stationnement au bord du passage piéton, indiquez-lui jusqu'où avancer pour être vu des automobilistes. Enfin pour ce qui est de l'école, si votre enfant est seul, demandez-lui d'emprunter le passage où se trouve l'agent réglementant la circulation.

Pour faire de la bicyclette sur la voie publique, le code de la route fixe certaines limites :

- Un enfant âgé de moins de 6 ans n'a pas le droit de jouer à bicyclette sur la rue ou sur la piste cyclable.
- A partir de l'âge de 6 ans un enfant peut faire de la bicyclette sur la rue et les pistes cyclables à condition d'être accompagné d'une personne âgée d'au moins 15 ans ou pour aller seul à l'école dès 6 ans.
- Un enfant de 10 ans peut rouler seul sur la voie publique, donc également sur les pistes cyclables.

Cependant nous ne pouvons que vous conseiller d'accompagner systématiquement votre enfant jusqu'à ce qu'il acquiert les bons réflexes et une certaine expérience. Vous devez en être le garant.

Pour obtenir des informations sur la sécurité voie publique, vous pouvez vous renseigner à l'école (cours d'éducation civique, passage des permis piétons en collaboration avec nos services et ceux de la gendarmerie nationale), vous rendre en bibliothèque ou sur différents sites spécialisés :

<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

<http://www.ffct.org>

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale de Cabris et Spéracèdes effectueront des tournées de protection supplémentaires à compter du :

1er décembre 2011

Dates à retenir pour les Fêtes de fin d'année

Vendredi 9 décembre

Fête de Noël de l'école

Organisation de la fête de Noël des enfants, en partenariat avec la Mairie (cadeaux de Noël) et l'école (spectacle des enfants), autour de l'arbre de Noël les enfants vont chanter, danser et rire en voyant leur parents sur scène leur interpréter un conte « La mélodie des tuyaux ».

Mardi 13 décembre

Les contes de Noël

L'APE offre aux enfants des contes de Noël interprétés par Jean Marc DURAND, notre conteur depuis des années. Un goûter est offert ensuite aux enfants par la Mairie.

Jeudi 15 décembre

L'APE finance les entrées au musée Fernand Léger sur le thème du cirque (en liaison avec le projet école) pour 4 classes de la Grande section au CM2 (environ 85 enfants)

Jeudi 15 décembre

Repas de Noël des anciens à 13h, organisé par le C.C.A S dans la salle des Fêtes

Tina animera la journée avec des chansons de Piaf, Louis Armstrong, etc....

Fêtes des enfants :

samedi 17 décembre à partir de 15h00 place Charles De Gaulle

Animations gratuites pour les enfants (structure gonflable, ateliers créatifs, maquillage, cracheur de feu).

Arrivée du Père Noël vers 18h

Marché de Noël

Vin chaud et châtaignes offerts par le Café de l'Union

Max et Rose offriront les crêpes

Chants de Noël par notre groupe folklorique l'Aïgo Vivo

Vœux du Maire , Joël PASQUELIN

Et du Conseil Municipal

Jeudi 5 janvier à 18 h, à la salle des Fêtes de Spéracèdes

Rentrée scolaire 2011 - 2012

Cette année nous avons 116 élèves repartis comme suit :

Mme Hélène MILANO et Mme MANGIN

Petite section (14) et moyenne section (15).....29 élèves

Mme Sophie CAMPOLO

Grande section (12) et Cour préparatoire (10)22 élèves

Mme Karine CHEVILLON

Cours préparatoire (5) et Cours élémentaire1 (16).....21 élèves

Mme Sylvie CHIOCCI

Cours élémentaire 2 (15) et Cours moyen 1 (9)24 élèves

Mr Philippe MAURY- Directeur et Mme Nathalie MANGIN

Cours moyen 220 élèves

Les Classes maternelles ont toujours Mme Solange MAJOUPLIER et Mlle Aurore LE MORELLEC comme ATSEM.

Mme Corinne FELIX continue l'informatique dans les classes.

L'Ecole a choisi comme projet : Le Cirque en collaboration avec Piste d'Azur de la Roquette Sur Siagne.

Depuis la rentrée nous avons vu les élèves devenir de véritables gourmets avec 2 matinées du goût.

Une matinée « Prévention Routière » a permis aux élèves de se familiariser avec la conduite d'une bicyclette et la sécurité des piétons.

Il est prévu une visite de Musée Fernand Léger

**ORDURES MÉNAGÈRES
EMBALLAGES MÉNAGERS
PILES**

**ORDURES MÉNAGÈRES
EMBALLAGES MÉNAGERS
PILES**

**ORDURES MÉNAGÈRES
EMBALLAGES MÉNAGERS
PILES**



**LA COLLECTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS
SUR VOTRE COMMUNE**



**8 DÉCHETTERIES GRATUITES DONT 4 À MOINS
DE DIX MINUTES DE VOTRE DOMICILE**



**Déchetterie
de Grasse**

"La Marigarde"
Route de la Marigarde
06130 Grasse
Horaires d'ouverture
du Lundi au Samedi :
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Déchetterie
de Peymeinade**

"Picoumme"
Circuit des Pérouses et des Aulades
06530 Peymeinade
Horaires d'ouverture
du Lundi au Samedi :
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Déchetterie
de Saint-Cézaire**

"Le Brusquet"
Quartier Le Brusquet, CD 112
06530 Saint-Cézaire sur Siagne
Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi : de 14h00 à 17h00

**Déchetterie
de Saint-Valier**

"Degoutay"
Quartier Degoutay
06460 Saint-Valier de Tilly
Horaires d'ouverture
Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi :
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi et Vendredi : de 14h00 à 17h00

UNE QUESTION ? S'INFORMER ? PARTICIPER ?

N° Vert 0 800 506 586



Retrouver les emplacements des points de collecte sur notre site internet :

www.sivades.fr www.blogshivades.fr



SIVADES : Parc d'Activités - Palace Center II - 06210 Cannes Mandelieu
TÉL : 04 92 19 68 00 - Fax : 04 92 19 68 06 - Email : sivades@sivades.org

Avec un effectif de dix-huit agents, le Service Collecte du SIVADES assure le ramassage des ordures ménagères (OM), du tri sélectif, ainsi que l'entretien et la maintenance des bacs sur les six communes de la Communauté de Communes des Terres de Siagne.

Afin de répondre à la réglementation et aux recommandations d'hygiène et de sécurité, le dispositif de collecte des ordures ménagères a été réorganisé au premier semestre 2010.

Donnant ainsi lieu à une rationalisation du circuit de collecte et une optimisation du ramassage, ce projet a été réalisé au moindre coût et dans le plus grand respect pour l'environnement.

À l'écoute de la population en matière de collecte des déchets, le SIVADES met à sa disposition un N° Vert. Une fois enregistrées, les réclamations des usagers sont traitées dans les plus brefs délais par un service efficient de qualité.

Enfin, au fil de ses nouveaux aménagements sur le territoire, le syndicat attache une importance toute particulière à leur intégration à la valeur patrimoniale des communes, reflétant une image positive et engagée des Terres de Siagne en matière de recyclage.

Cette plaquette d'information a été conçue afin de vous renseigner sur les différents moyens mis à votre disposition pour gérer efficacement et de façon éco-citoyenne vos déchets.

**LES SOLUTIONS
DE COLLECTE
DU SIVADES
UN RAISONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET
ÉCOLOGIQUE**



DÉPÔTS SAUVAGES

Même les moyens les plus adaptés à la gestion des déchets des communes ne peuvent pas couvrir tous les dépôts sauvages et points d'apports volontaires (poubelles, déchets verts, déchets domestiques...)

Déposer, polluer et nuire est une mauvaise image de la commune, ce sera votre responsabilité de la corriger (jusqu'à 500 €).

Le citoyen est donc appelé à prendre sa responsabilité en respectant au dépôt sa responsabilité. Obligatoire pour les particuliers jusqu'à 3 tonnes par an, les règlements accordent les usagers pour la gestion de leurs déchets (jusqu'à 500 €).

* Syndicat intercommunal pour la valorisation des déchets du secteur Carnet-Graisse

Ordures ménagères



Afin d'assurer la collecte des ordures ménagères, le SIVADES dispose d'un parc de six camions bennes. 1 400 bacs (770 litres) sont répartis sur les six communes, sous la forme de points de regroupement, afin de répondre à la législation en matière d'hygiène et de sécurité.

Par mesure de salubrité, le SIVADES effectue un nettoyage permanent de l'ensemble des bacs, couplé, une fois par an, d'une campagne de lavage.

Il est interdit de jeter les déchets électroniques, toxiques et encombrants qui doivent être apportés dans l'une des huit déchèteries du SIVADES, ainsi que le verre, à déposer dans les colonnes de tri sélectif prévues à cet effet.

Enfin, une collecte supplémentaire est effectuée sur les grands axes les dimanches et jours fériés durant la période estivale.



Du lundi au samedi à partir de 4h00



Point de regroupement



Quai de transfert ou enfouissement

 Le traitement d'une tonne d'ordures ménagères coûte 147 €.

Emballages ménagers



L'ensemble du territoire est desservi par un dispositif de collecte sélective afin de valoriser les matériaux recyclables.

Il s'organise sous la forme d'une soixantaine de points d'apports volontaires séparés en trois flux : les emballages ménagers (bornes jaunes) le verre (bornes vertes) et les journaux/magazines (bornes bleues).

Récupérés des colonnes aériennes ou enterrées, les matériaux sont ensuite transférés au centre de tri du SIVADES, puis envoyés dans des filières de recyclage en vue d'une valorisation matière. Le verre est directement acheminé vers la filière de recyclage. Seuls les emballages déposés dans les bornes sont collectés.

Le remplacement et la maintenance de ce matériel sont également assurés par le SIVADES.




Du lundi au vendredi à partir de 6h00



Point d'apport volontaire



Filières de recyclage

 Le traitement d'une tonne de tri sélectif coûte 23 €.

Piles



Le SIVADES accorde également une grande importance à la séparation des déchets toxiques tels que les piles, du gisement des ordures ménagères.

Afin de permettre la valorisation dans des filières spécialisées des métaux lourds toxiques et nocifs pour l'environnement qui les constituent, le SIVADES a équipé le territoire des Terres de Siagne en bornes de récupération.

Un dispositif de collecte a ainsi été implanté au sein des points municipaux, offices de tourisme, établissements scolaires et commerces de proximité, rendant ce geste de tri pratique et accessible à tous.

Une fois les bornes pleines, le référent effectue une demande d'enlèvement en composant le N° Vert du SIVADES, puis les Services se chargent de les récupérer.



Du lundi au vendredi



Borne à piles



Filières de recyclage

 Jeter une pile c'est polluer 1m³ de terre pendant 50 ans.

AU SUJET DES TRAVAUX

Mettant à profit la dotation cantonale annuelle, qui rappelons-le est uniquement destinée à subventionner des travaux de voirie, la municipalité a souhaité rénover et sécuriser toutes les traverses du village :

- Traverse de la Navette
- Traverse Belletrud
- Traverse de Rome
- Traverse des Roses

Les anciennes marches ont été restructurées et un nouvel enrobé a été appliqué sur toute la surface.

Le petit parking public à l'entrée du chemin du Suquet, boueux par temps de pluie, lui été doté d'un enrobé.

Le conseil municipal a également voté la récupération des eaux pluviales chemin de St Antoine et Bd Dr Sauvy au carrefour avec la route de St Cézaire.

Ces travaux doivent être entrepris très prochainement.

En collaboration avec les services des routes du Conseil Général les ralentisseurs du Bd du Dr Sauvy vont être remodelés pour augmenter leur efficacité et assurer une meilleure sécurité au droit des sorties des écoles sur cette voie très fréquentée par des automobilistes trop pressés.

Consécutivement à ces travaux tous les passages piétons sur les grands axes de la commune vont également être repeints.

Afin de finaliser les prescriptions du Plan de Prévention des Risques Incendies (PPRIF) de la commune un renforcement des conduites d'eau a été nécessaire dans plusieurs chemins pour implanter les hydrants demandés. Il s'agit en particulier du chemin des Guichards, chemin de la Navette et chemin de la Molière.

Dans le cadre du classement de la commune en état de catastrophe naturelle, suite aux intempéries du 4 au 6 novembre dernier, des travaux de remise en état des voiries dégradées vont être très prochainement mis en chantier.

En ce qui concerne le remplacement du chauffage de l'église, voté depuis longtemps par le conseil municipal, nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation officielle de l'attribution de la subvention promise.

Les travaux débiteront dès réception de cette bonne nouvelle.

Pierre AZAIS

L'Adjoint délégué à l'urbanisme,



L'INFORMATIQUE

L'INFORMATIQUE

Les cours informatiques ont repris depuis le mois de septembre et ils sont toujours dirigés par Mme Christèle PASCANET

Une dizaine de débutants et de chevronnés participent à ces cours.

Depuis longtemps, la renommée de cette animation a dépassé les frontières de notre commune et de nombreux adeptes des villages voisins viennent se spécialiser dans notre salle du Cyberspace.

Les cours ont lieu maintenant le mardi de 14h à 16h toujours dans la salle informatique du Cyberspace.

Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire à la Mairie directement ou par téléphone au :

04.93.60.58.73 et au : 04.93.60.58.71

